**Zeitschrift:** Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta

numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 33-37 (1983-1987)

**Heft:** 138

**Artikel:** Un argenteus inédit de Jovien frappé à Nicomédie

**Autor:** Gautier, Georges

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-171351

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# UN ARGENTEUS INÉDIT DE JOVIEN FRAPPÉ A NICOMÉDIE

## Georges Gautier

Dans le catalogue d'une vente publique organisée en avril 1983 par un expert parisien figurait une monnaie d'argent de l'empereur Jovien dont la taille et le poids retinrent notre attention. Nous avons pu étudier cette monnaie dont voici la description:





Av. DN IOVIAN-VS PF AVG

Buste diadémé de trois quarts de face à droite, revêtu de la cuirasse et du paludamentum.

Rv. VOT V MVLT X en quatre lignes dans une couronne; à l'exergue  $\overline{\text{SMN}}$ . Atelier de Nicomédie.

Poids: 3,13 g Axe: 12 h RIC -

Le poids inhabituel de cet exemplaire dont le type est celui décrit au RIC VIII, p. 485, nº 127 nous indique clairement que nous sommes en présence, non pas d'une «silique réduite», selon la dénomination retenue dans cet ouvrage, mais bien d'une «silique» ou «argenteus» taillé au ½6 de livre. Or jusqu'à présent aucun exemplaire de ce type, réintroduit au sein du monnayage lors de la réforme de 294, n'avait été signalé pour Jovien à Nicomédie. A l'inverse, de semblables monnaies aux noms de Constance II, de Constance Galle, de Julien enfin de Valentinien I et de Valens avaient été précédemment décrites¹. On notera en outre qu'un seul argenteus de Jovien figurait de manière certaine dans les ouvrages de référence. Il s'agit d'une monnaie frappée à Arles (RIC VIII, nº 329, 3, 18 g).

L'exemplaire décrit ci-dessus présente donc un intérêt tout particulier car il nous révèle le second argenteus au nom de cet empereur et montre que la frappe de cette espèce monétaire n'est pas interrompue entre les règnes de Julien et de Valentinien I dans l'atelier de Nicomédie. Il confirme en second lieu le caractère somme toute exceptionnel de la pièce d'argent taillée au ½6 de livre dans le système en vigueur au milieu du quatrième siècle où elle s'insère entre le miliarense léger et la «silique réduite» qui constitue l'espèce courante. On pourrait enfin estimer, du fait de la taille du droit de cette monnaie de Jovien, que l'on a utilisé un coin d'avers de solidus pour sa réalisation, bien que la titulature qu'elle porte n'ait pas encore, semble-t-il, été attestée à Nicomédie pour l'or.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. RIC VIII, nº 80-83, p. 478; nº 102a, p. 481 et RIC IX, nº 18 et 19a, b, c, p. 254.